

Voici l'extrait qui concerne l'avis qu'émet le conseil municipal de Soulligné-sous-Ballon, en juin 2022.

**Surligné en rouge ou en orange : ce qui est détourné, ou manifestement faux.
Surligné en vert : nos remarques**

2-Présentation et avis sur la demande d'enregistrement relative à la création d'une unité de méthanisation à MONTBIZOT avec présentation du plan d'épandage de secours.

Monsieur le Maire annonce que la Préfecture de la Sarthe a adressé à la Commune un dossier de consultation du public concernant une demande d'enregistrement présentée par la SAS AGRI MONTBIGAZ ayant trait à la construction d'une unité de méthanisation se situant sur le site «Les Mazures» à MONTBIZOT avec production d'énergie, valorisation de digestat et la présentation d'un plan d'épandage de secours. Monsieur le Maire localise la parcelle concernée sur une carte et précise qu'elle se situe à l'arrière de la petite zone artisanale de MONTBIZOT. Le dossier est mis à la consultation du public du jeudi 23 juin 2022 au jeudi 21 juillet 2022 en Mairie de MONTBIZOT et sur le site internet des services de l'État en Sarthe.

La Commune est concernée par le plan d'épandage de secours, plan mis en place uniquement si les digestats ne sont pas conformes.

Monsieur le Maire annonce qu'il ne va pas expliquer à nouveau le processus de méthanisation étant donné que cela a déjà été fait récemment lors de la présentation du dossier de méthanisation sur COURCEBOEUF. Les entrants dans l'unité de méthanisation, comme à COURCEBOEUF, sont agricoles.

Qui sont les acteurs? Le projet est porté par 9 exploitations agricoles dont une de SOULLIGNÉ.

Quel le principe de la méthanisation? Apporter des matières organiques (effluents d'élevage: lisier, fumier d'élevage et cultures) qui par activité microbienne complexe vont permettre d'obtenir des digestats qui peuvent être solides ou liquides et du gaz biométhane, gaz vert, qui sera odorisé avant de l'injecter dans le réseau gaz. Il est prévu de produire 1 569 891 m³/an, soit 180 Nm³/h. 15 952,3 Mwh/an de biométhane seront injectés en totalité dans le réseau gaz. Les unités de méthanisation de COURCEBOEUF et MONTBIZOT permettront d'alimenter environ 3 500 habitants en gaz. L'unité de méthanisation de MONTBIZOT valorisera 25 365 tonnes par an de biomasse brute, soit environ 69,5 tonnes par jour [55 passages pour 25365 tonnes lit-on plus bas... La calculatrice fonctionne-t-elle ?].

Quels sont les avantages pour les agriculteurs? La valorisation du gaz émis par le lisier ou le fumier au lieu de laisser le méthane s'évaporer et de contribuer à l'effet de serre; la diminution du volume d'engrais organiques et chimiques achetés pour amender les parcelles cultivées...

Monsieur le Maire projette au Conseil municipal la synthèse du dossier et s'appuie sur celle-ci pour poursuivre la présentation.

Pourquoi ce lieu d'implantation? Il s'agit d'une parcelle agricole d'environ 2 hectares, centrale par rapport à la localisation des apporteurs de matières organiques [si on se réfère au siège social des EARL. Mais cela n'indique pas où seront les parcelles à ensiler par exemple], utilisation de la voie départementale pour desservir la parcelle [au moins deux départementales sont concernées : la D47 et la D38 ; ou alors c'est que le véritable projet n'envisage que la D38...]. Les 9 exploitations participant à ce projet se situent dans un rayon de 5 km autour de l'installation. Des haies entourent cette parcelle [c'est pour cela qu'il faut paysager le site en 2024 ! Ouest-France]. [en 2020, c'est la proximité avec l'antenne du pipeline de GDF qui est évoquée. C'est plus net ! On parle même de délaissés de la SNCF pour le terrain :

Conseil Municipal de Montbizot du 20 octobre 2020

Projet Méthanisation : Ce projet a été présenté par trois agriculteurs et devrait se situer dans la zone artisanale le long de la ligne SNCF. Pour ce qui concerne la communauté de communes on trouve dans le PV du 7 décembre 2020 : « Le projet d'unité de méthanisation est envisagé sur la commune de Montbizot. Projetée sur des terres non agricoles pour l'essentiel, l'unité de méthanisation se situerait partiellement sur des terrains délaissés de SNCF Réseaux, et sur une parcelle communale. Ces terrains sont desservis d'une part par la voirie de la Zone d'Activités de la Pièce du Bois (voirie communautaire), d'autre part par la voie communale n°9. Cette implantation est justifiée par le fait que la production envisagée de Biogaz est supérieure à la consommation locale (Montbizot et Sainte Jamme sur Sarthe) et ne peut être injectée dans un réseau de consommation directe. Le gaz produit serait donc injecté sur le réseau de transport GRTgaz, situé à proximité du site d'implantation envisagé. (environ 300 mètres). »

Moyen d'apports de la matière organique au centre de méthanisation: Par camion [Mais de qui se moque-t-on ? En termes de moyen de transport et de fréquence !. Environ 55 passages de véhicules agricoles est prévu par an (épandage, fertilisation, traitement et récolte). Cela est possible du fait que 4 000 m³ de lisier de porc seront transférés par canalisation enterrée évitant ainsi 360 passages de véhicules agricoles par an [comprenez qui voudra : 55 ? mais 360 d'évités. Il est important de noter que cette canalisation concerne Teillé et pas Soulligné-sous-Ballon]. Les camions ne rouleront que durant la journée de 8h à 17h30, et pas le week-end [les camions ? Les camions ! Donc les tracteurs rouleront jusqu'à plus d'heure et le weekend! Ce qui est vrai !].

Coût du projet? 6 325 688€. Cette unité de méthanisation sera rentable au bout de 9 ans. Pourquoi un plan d'épandage de secours? Normalement, ce plan ne doit pas servir car chaque exploitation agricole possède son propre plan d'épandage. Toutefois, si un effluent est pollué, le plan d'épandage de secours sera activé car le digestat ne sera pas conforme.

Calendrier des travaux: Projet démarré depuis un moment et qui a été présenté à 3 reprises aux élus communautaires, Conseil municipal de MONTBIZOT et aux riverains du site. La construction est prévue à partir de fin 2022.

Monsieur le Maire explique que le plan d'épandage de secours concerne 4 Communes dont SOULIGNÉ. L'épandage se ferait sur des parcelles appartenant déjà à 7 des 9 exploitations porteuses du projet, parcelles déjà en grande partie incluses dans un plan d'épandage.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de création d'une unité de méthanisation à MONTBIZOT avec présentation du plan d'épandage de secours. Il précise cependant que les véhicules de transport liés à cette unité de méthanisation devront absolument privilégier les voies départementales lors de leurs trajets. [mais laquelle exactement et dans quel sens ? Et les riverains ? Les habitants ? A partir de l'exploitation située sur Soulligné-sous-Ballon, 2 itinéraires sont possibles, dont l'un est un peu plus long mais évite tout le bourg de Montbizot. Ah oui c'est vrai cela utiliserait davantage de voies communales ou communautaires... tant pis pour les Montbizotins!]

Vu la demande d'enregistrement présentée par la SAS AGRI MONTBIGAZ pour la création d'une unité de méthanisation se situant au lieu-dit «Les Mazures» à MONTBIZOT, avec présentation d'un plan d'épandage de secours,

Vu la réglementation relative aux installations classées,

Vu le dossier de consultation relatif à ce projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- d'émettre un avis favorable à ce projet en précisant que les véhicules de transport liés à cette unité de méthanisation devront absolument privilégier les voies départementales lors de leurs trajets. [Voilà vraiment de quoi discuter ! Trafic et sécurité et citoyenneté !]

- de mandater Monsieur le Maire à passer et signer tous les actes relatifs à cette décision ou en découlant.

Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.